



Casablanca, le 27/04/2026

OBJET : REPONSE A LA DEMANDE D'INFORMATION DES CONCURRENTS RELATIVE A L'AO N° 20/2026

OBJET : VERRERIE DE LABORATOIRE EN TROIS (3) LOTS.

A la suite des demandes de clarification des concurrents, nous vous communiquons les informations suivantes :

Questions :

- **Question N°1** : Est-ce qu'une révision de la graduation de 0.1 ml de l'éprouvette graduée en verre de 100 ml (article 23 du Lot n° 2) peut être envisagée ? car celle-ci ne correspond pas aux standards normalisés en vigueur.
- **Question N°2** : Est-ce qu'une révision de la graduation de 0.1 ml de burette en verre de 100 ml (article 67 du Lot n° 2) peut être envisagée ? car celle-ci ne correspond pas aux standards normalisés en vigueur.

Réponses :

- **Réponse N°1** : Oui, la graduation sera donc de 1ml au lieu de 0.1 ml.
- **Réponse N°2** : Non, cette spécification est conforme aux standards internationaux en vigueur, la graduation de 0.1ml reste la même.

Pour tout complément d'information veuillez nous contacter à l'adresse suivante : dir.dla@lpee.ma